CONTENEURS A PUCE – DECLARATION DE CHANGEMENT DE TITULAIRE

- Soit par courrier à INTRADEL, Service COLLECTES, Pré Wigi à 4040 Herstal Ce document est à transmettre à INTRADEL
 - Soit par fax au n° 04/240.46.33.
 - Pour tout renseignement complémentaire : 04/240.74.74. Soit par mail à l'adresse suivante : intradel@intradel.be

-ogement concerné:

. Bte :	
N°: Bte ::	
Rue	Localité :
Rue	Code Postal :

dentification des conteneurs présents dans le logement :

Type de conteneur Volume (1) N° de puce (2) : (1) Biffer les mentions inutiles ; (2) Voir autocollant sur le côté du conteneur

Ce formulaire peut être obtenu à l'administration communale ou sur le site d'INTRADEL

Organique (vert) □40 | □140 | □240 | Tout-venant (gris) | 40 | 140 | 240 |

Si vous voulez changer le volume de vos conteneurs, contactez-nous au 04/240.74.74

Titulaire sortant

١						personnes	***************************************	nce – Autre (à
		obtenu à	dans les	les sites		be		Jence – Autre (à
de		Ce formulaire peut être obtenu	l'administration communale, dans les	mairies de quartier, sur les sites	INTRADEL.BE ou SERAING.BE			
Coordonnées du chef de	Nom: N° National (OBLIGAT	N° de téléphone: Date de départ (p	Nouvelle adress	Nouveau tit	Coordonn	N° Nat	N. O.	

Le nouveau titulaire déclare avoir récupéré les 2 conteneurs sis à l'adresse reprise ci-dessus / 20 _ _ et accepte d'assumer les obligations légales qui en découlent, en ce comprises celles applicables en matière de fiscalité communale. depuis le

préciser)

précédée de la mention « LU ET APPROUVE » : Signature de l'ancien titulaire

précédée de la mention « LU ET APPROUVE » : Signature du nouveau titulaire

VISA DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE :



Vous déménagez dans SERAING. Vous arrivez à SERAING...

Vous quittez SERAING

Ce que vous DEVEZ FAIRE

pour bien gérer vos déchets ménagers

La gestion des déchets est une obligation pour les Communes, dans le respect du principe du coût-vérité. L'objectif est le **tri** optimal des déchets grâce à l'organisation d'une <u>collecte</u> sélective sur l'ensemble du territoire sérésien, tout en maîtrisant le coût de cette collecte Le service minimum, base commune à tous les citoyens, est couvert par la taxe forfaitaire. Tout dépassement sera pris en charge par le citoyen luimême, en fonction de sa propre production de déchets.

A Seraing, la collecte est donc assurée, en fonction des zones définies, au moyen:

- de deux conteneurs indivíduels à puce
- de conteneurs collectifs avec badge d'accès à puce installés dans les quartiers et d'un petit conteneur individuel pour le tri de l'organique
 - de sacs dans les zones qui restent encore provisoirement dépourvues de conteneurs.

système de collecte des déchets pour l'immeuble que vous allez occuper ... Population - ou dans une des Mairies de quartier - demandez quel est le Première chose à faire : lors de votre inscription au Service de la

Service Population, quai des Carmes, 45 - 4101 JEMEPPE - 04/330.84.13 Mairies de quartier

- place des Verriers 12 4100 SERAING (tél.04/336.26.90)
- avenue Wuidar 71 4102 OUGREE (tél. 04/338.06.96)
- avenue du Gerbier 6 4100 BONCELLES (tél.04/338,48.96) rue Waleffe 84 - 4101 JEMEPPE (tél. 04/234.39.16)

électriques ou de gaz ... en utilisant le formulaire que vous pouvez obtenir à Si vous quittez un logement pour un autre, n'oubliez pas de faire 'bloquer' es puces de vos poubelles, comme vous le faites pour vos compteurs a VILLE ou sur le site

http://www.intradel.be/media/pdf/demenagement/formulaire-demenagement.pdf

Pour votre information ...

La taxation:

Le montant de la taxe forfaitaire est fixé suivant la composition du ménage :

3 personnes 2 personnes 1 isolé(e) 100€ 90€ 75€

 4 personnes 5 personnes et + 105€ 110€

Cette taxe comprend :

- les collectes sélectives suivantes :

la collecte des bouteilles et autres bocaux dans les bulles à verre la collecte, à domicile, par quinzaine, des papiers-cartons et des PMC;

sur simple demande (tél. 04/220.20.00) à la "Ressourcerie la collecte des "fonds de greniers" (pas de déchets), gratuitement à domicile,

du Pays de Liège"

la collecte des déchets encombrants (briquaillons, meuble de jardin ou pots de fleurs cassés, vieux seaux, ...) dans les recyparcs

soit par apport aux recyparcs, soit encore via les conteneurs déposés dans les quartiers, de mars à novembre, de 9 à 16h (de 9 à 14h30 en juillet/août), le Boncelles et le jeudi, rue Aristide Briand à Seraing mardi, avenue du Centenaire à Ougrée, le mercredi, rue de Fraigneux à la collecte des déchets verts de jardin soit via le conteneur vert à domicile,

- le service minimum suivant :

Dans une zone à 2 conteneurs individuels

60 kg de déchets résiduels par personne (conteneur gris)

50 kg de déchets organiques par personne (conteneur vert)

30 levées (résiduels et/ou organiques)

Dans une zone en conteneurs collectifs

- 25 ouvertures par personne au moyen du badge (conteneur collectif)
- 50 kg de déchets organiques par personne (conteneur vert)
- appartement ou maison sans cour, jardin, garage ou passage latéral 15 levées du conteneur vert + 12 levées supplémentaires sur demande si

Dans la zone qui reste temporairement aux "sacs"

- 40 sacs de 60 L pour un ménage de 2 personnes 40 sacs de 30 L pour 1 isolé(e) (ou 20 sacs de 60 L)

- 50 sacs de 60 L pour un ménage de 3 personnes 55 sacs de 60 L pour un ménage de 4 personnes 60 sacs de 60 L pour un ménage de 5 personnes ou +

que vous pouvez consulter sur le site de INTRADEL Le planning de ces collectes est repris sur le CALENDRIER INTRADEL reçu à domicile ou

La taxe proportionnelle :

Celle-ci ne sera appliquée qu'<u>en cas de dépassement</u> du service minimum :

 levée supplémentaire 1,00 €

- sac de 30 L kg déchets organiques kg déchets résiduels ; 0,20 € jusqu'à 100 kg supplémentaires; 0,25 € si + de 100 kg 0,15 € 9,60€

sac de 60 L

ouverture supplémentaire 0,60€ 1,20 €

Les amendes administratives :

aller de 50 à 250 C n'importe où ailleurs feront l'objet d'une amende administrative pouvant non autorisé, tous dépôts clandestins au pied des conteneurs collectifs ou Tous dépôts de sacs non conformes, de sacs PMC contenant un emballage

Merci de nous aider à garder notre Ville, Qui est aussi votre lieu de vie, Propre et agréable !

CONSEILS POUR PRODUIRE MOINS DE DECHETS ... Et donc alléger votre poubelle !

- Utilisez des sacs réutilisables, filets à commissions, paniers
- mais séparément, sans l'emballage plastique Evitez les produits suremballés (par exemple, achetez 6 cartons de lait,
- bonne et beaucoup moins chère! Buvez l'eau du robinet ... c'est une question d'habitude ! Elle est aussi
- Accommodons nos restes de repas pour éviter de gaspiller Le gaspillage alimentaire coûte 174€ par an à chaque ménage
- lingettes d'entretien, ... Evitez d'acheter des produits à usage unique (par ex vaisselle jetable
- mais bien dans une boîte à tartine que vous pourrez rréutiliser tous les Pour les enfants, n'emballez pas les collations dans un filmplastique jours!
- petits berlingots à crème fraîche ou les petits jus pour les enfants vont verre !), les canettes, cartons de lait, de jus d'orange, mais aussi les flacons en verre (les pots à épices, par exemple, vont aussi aux bulles dans les sacs PMC! Triez bien tous vos déchets : séparez tout ce qui est bouteilles ou
- films d'emballage de bouteilles, les bouchon de liège,... poubelle comme par exemple les sachets, les housses d'emballage, Rassemblez tout ce qui peut aller au recyparc et qui alourdit votre /es

Lisez attentivement les brochures de guide du tri www.INTRADEL/Particuliers/le guide du tri Pour tout complément d'information :

Mais aussi n'hésitez pas à appeler votre administration communale Tél. 04/330.83.11

ou l'Intercommunale des déchets INTRADEL Tél 04/ 240, 74, 74